

SEANCE DU 06 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi six juin, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 31.05.2024).

Présents : DRICOURT Alain, LESUEUR Michel, MICHAUD Delphine, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, BATTAGLIA Martin,

Absents excusés : PEIROUX Nicole, PERELLO Myriam, LAMIDEL Mathias, LAMZOUZI Mariam, PINET Dominique.

Absentes : ANDRÉ Sabine, ZERDEB Anissa

Secrétaire de séance : LESUEUR Michel

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur LESUEUR Michel comme secrétaire de séance.

CHOIX DES ENTREPRISES, AMÉNAGEMENT ZONE HUMIDE

Le Maire expose au conseil municipal les travaux de restauration et d'aménagement de la zone humide par le déboisement partiel, la création de mares et d'une pâture extensive, la plantation d'arbustes, l'arasement du merlon en berge, la création d'un sentier pédestre, l'installation de mobilier extérieur (tables de pique-nique, poubelles, panneaux pédagogiques, passerelle reliant l'avenue Blondeau Mary et la ruelle Dubois). La mise en concurrence étant terminée, le choix des entreprises doit être effectué.

Les travaux ont été divisés en deux lots, le lot 1 concerne le déboisement, les terrassements, les plantations et les aménagements

Le lot 2 concerne l'installation du mobilier extérieur.

Pour le lot 1, deux entreprises se sont positionnées :

HIE Paysage 45 268, 80 € H.T. et 54 322, 56 € T.T.C.

LOISELEUR 54 926, 57 € H.T. et 65 911, 88 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise HIE paysage pour le lot 1, pour un montant de 45 268, 80 € H.T. et de 54 322, 56 € T.T.C.

Pour le lot 2, une seule entreprise a présenté son dossier de candidature, il s'agit de l'entreprise MARCANTERRA pour un montant de 41 163, 60 € H.T. et de 49 396, 32 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux pour le lot 2 à l'entreprise MARCANTERA pour un montant de 41 163, 60 € H.T et 49 396, 32 € TTC.

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux maximum.

CHOIX DE L'ENTREPRISE, AMÉNAGEMENT COUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique que la mise en concurrence pour les travaux concernant la réfection de la cour de la mairie est terminée. Le cabinet assurant la maîtrise d'œuvre a reçu 3 offres :

Entreprise EUROVIA 99 760, 93 € H.T.

Entreprise CABREMA 115 864, 80 € H.T.

Entreprise PIVETTA 115 013, 45 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour les travaux de réfection de la mairie pour un montant de 99 760, 93 € H.T.

DÉTERMINATION PRIX DE VENTE LOGEMENT 47 RUE PASTEUR

Monsieur le Maire fait part que le prix de vente du logement rue Pasteur doit être défini afin que le compromis de vente puisse être signé avec le futur acquéreur. Le prix est déterminé à 120 000 €uros net vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le prix à 120 000 €uros net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ACQUISITION PARCELLES G 113/ C 198/ C 231

Monsieur le Maire relate le rendez-vous avec Monsieur Bernard FONTAINE concernant la proposition de vente à la commune des parcelles cadastrées G 113/ C 198 /C 231.

Seule la parcelle cadastrée section G 113 d'une superficie de 192 m2 serait intéressante. Elle se situe en bordure du Chemin Latéral au niveau du chemin piétonnier et permettrait d'y installer un banc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité propose l'achat à 2, 50 le m2 de la parcelle cadastrée section G 113.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 270 €uros afin de maintenir une sortie au parc Astérix pour les enfants de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 270, 00 €uros à l'association de parents d'élèves.

TABLEAU PERMANENCE ÉLECTION EUROPÉENNE

Les membres présents remplissent les permanences pour la tenue du bureau de vote concernant les élections européennes du dimanche 09 juin 2024.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 18 heures 05

Affichage du compte-rendu le 13 juin 2024

Alain DRICOURT, Maire :

Michel LESUEUR, 1^{er} adjoint :

Delphine MICHAUD, 2^{ème} adjoint

Philippe COMMÈRE, 3^{ème} adjoint :

Annie WEINMANN, 4^{ème} adjoint :

Christian PELTIER, Conseiller :

Martin BATTAGLIA, Conseiller :